

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

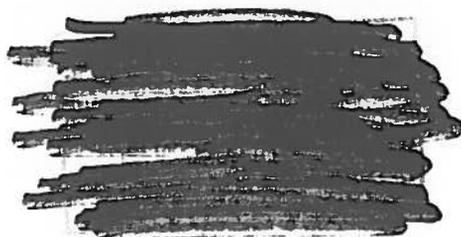
Direction
de l'administration générale
et de la modernisation des services

Sous-direction des ressources
humaines

Chargée de mission de
dialogue social

39-43, quai André Citroën
75902 Paris cedex 15

Téléphone : 01 44 38 33 07
Télécopie : 01 44 38 37 70



Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
entreprises, de la concurrence, de la
consommation,
du travail et de l'emploi

Direction de la cohésion sociale, du travail, de
l'emploi et de la population de
Saint-Pierre-et-Miquelon

Confidentiel

Paris, le

Affaire suivie par : Mireille BENEYTOU
Mél : mireille.beneytout@travail.gouv.fr

Objet : veille sociale/ communication sur le climat social

PJ : note veille sociale

Au mois de septembre 2012, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a lancé le mouvement de reconstruction pour un « ministère du travail fort. »

Lors de son intervention à la journée de l'encadrement supérieur des DIRECCTE (s) en date du 13 décembre 2012, il a rappelé le contexte et les principes généraux de l'action à conduire et il a souligné l'importance du rôle des agents en matière de transformation sociale.

Le ministre a indiqué que l'importance des politiques qui devront être mises en place en 2013, suppose une évolution des DIRECCTE (s) favorisant un lien entre l'emploi et le travail.

De même, si le système d'inspection actuel présente beaucoup d'atouts, il doit évoluer pour répondre aux grands enjeux actuels et s'inscrire dans une dimension nouvelle visant à apporter des réponses plus collectives en correspondance avec les situations économiques territoriales.

Les changements à construire et à accompagner induisent la mobilisation des agents et des représentants du personnel.

A cet effet, le ministre souhaite que les relations avec les organisations syndicales s'inscrivent dans un processus nourri de concertation, et que l'émergence de difficultés dans le fonctionnement des instances soit porté rapidement à sa connaissance.

Le ministre souhaite également que les situations individuelles ou collectives des agents susceptibles d'interférer sur le fonctionnement normal de services fassent l'objet d'une communication dans les délais les plus brefs.

Les engagements du ministre doivent trouver un relais fort de votre part dans le domaine du dialogue social, et à ce titre, dans l'organisation d'une information ciblée et continue auprès de mes services. J'ai décidé d'assurer les meilleures conditions d'une veille sociale.

En conséquence, vous trouverez sous ce pli un questionnaire accompagné d'une notice explicative qui, dans le respect de la confidentialité, devra m'être transmis le troisième jeudi de chaque mois. Votre premier envoi du questionnaire renseigné devra intervenir le 21 mars 2013.

Ce questionnaire alimentera une note de veille sociale à destination du cabinet du ministre.

Parallèlement, vous déterminerez l'intérêt d'un signalement spécifique en fonction du caractère d'urgence de l'actualité tel que vous l'aurez apprécié.

S'agissant des situations déjà signalées, le questionnaire comprendra la compilation des données déjà communiquées dans le mois, et le cas échéant, les données nouvelles.

Madame Mireille BENEYTOT, directrice du travail, chargée de mission auprès de la sous directrice des ressources humaines, dont je vous précise qu'elle sera l'interlocuteur des DIRECCTE sur le suivi du dialogue social et du climat social, reste à votre disposition pour tout échange que vous jugerez utile.

Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services

Joël BLONDEL

Notice jointe pour compléter la note de veille sociale

1) THEMATIQUES

- Les axes politiques définis au niveau national

Exemples :

Axe 1 : réforme du système d'inspection

Axe 2 : réforme du statut des contrôleurs du travail, etc.

- Position de syndicats pour chacun des axes évoqués

Il s'agit d'introduire une synthèse courte des enjeux et des revendications et de joindre les tracts existants régionalement.

- Climat social dans les services

Il convient d'indiquer la mention « sans objet » si aucune action revendicative n'est recensée, ou de décrire brièvement celle(s)-ci.

2) EVENEMENTS

- Situations locales sensibles

Les informations synthétiques communiquées devront préciser :

L'énoncé de la situation en utilisant un mot clé comme par exemple : RPS ; le ou les personnes concernées devront être citées ; l'origine de la situation devra être mentionnée, les circonstances devront être décrites.

- Actions /réponses des directions

La décision prise au niveau local devra clairement apparaître, ainsi que le cas échéant, l'intervention de l'administration centrale

-Appréciation des perspectives

Les mentions devront permettre d'identifier si la situation en cause a trouvé un règlement ou encore s'il est possible d'envisager son règlement rapide. Les mesures ultérieures éventuellement envisagées devront être indiquées. Le climat social devra être caractérisé.

Note veille sociale

ACTUALITE : THEMATIQUES /EVENEMENTS

1) THEMATIQUES

- Axes politiques définis au niveau national
- Position des syndicats pour chacun des axes évoqués
- Climat social dans les services

2) EVENEMENTS

- Situations locales sensibles
- Actions/réponses des directions pour chacune des situations évoquées
- Appréciation des perspectives